

Élections du Conseil d'Administration de la CARCDSF du 13 juin 2024
Collège territorial allocataires n°2
Profession de foi du Dr Jean-Paul COPPI et du Dr Bernard TRIOLET



Chère Consœur, cher Confrère,

Nous nous présentons aux postes d'administrateurs du collège allocataires de la CARCDSF, avec le soutien de la FSDL.

Qui sommes-nous ? Deux praticiens engagés de longue date pour la profession et la défense de notre exercice libéral :

- Jean-Paul COPPI :

Allocataire depuis décembre 2023, 67 ans, ayant exercé à Grandvilliers (60) :

- Secrétaire général adjoint de l'URPS Chirugiens-Dentistes de Picardie de 2010 à 2015
- Secrétaire général de l'URPS Chirugiens-Dentistes des Hauts-de-France de 2016 à 2023
- Vice-président de la FSDL Hauts-de-France depuis 2000.

- Bernard TRIOLET :

Allocataire depuis juillet 2021, 67 ans, ayant exercé à Ribecourt (60) :

- Suppléant puis titulaire au Conseil Départemental de l'Ordre de l'Oise de 2000 à 2025, actuellement Trésorier
- Suppléant puis titulaire au Conseil Régional de l'Ordre de Picardie, de 2010 à 2019, et secrétaire général jusqu'à la fusion des Conseils régionaux.
- Élu au Conseil Régional de l'Ordre des Hauts de France en 2022, suppléant en SAS et membre de la commission de formation restreinte.

Nous souhaitons mettre à profit nos premières années de retraite pour continuer à aider nos consœurs et nos confrères allocataires. Notre Caisse de retraite est notre bien commun et représente la solidarité intergénérationnelle de notre profession libérale, et nous aurons à cœur de maintenir son autonomie et sa bonne gestion.

Nous défendrons les retraités car ils ont cotisé toute leur vie professionnelle et méritent une retraite décente, ajustée chaque année. Nous souhaitons amener du sang neuf dans le collège allocataire pour vous représenter en conseil d'administration, mais également dans les commissions sociales, où nous soutiendrons du mieux possible nos aînés en difficulté. Nous apporterons l'opiniâtreté et l'altruisme qui nous ont toujours caractérisés pour promouvoir davantage de progrès sociaux.

Jeunes retraités, nous plaiderons en faveur d'une **utilisation accrue des réserves**, qui s'élèvent actuellement à 5,2 Mds € et sont en grande partie le fruit de nos efforts de cotisations. Nous pourrions par exemple promouvoir une augmentation du rendement, afin de trouver un **juste équilibre entre la protection de nos acquis et l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités**.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre vote,
Bien confraternellement,

À Feuquières, le 14/03/2024
Dr Jean-Paul Coppi

À Choisy-au-Bac, le 15/03/2024
Dr Bernard Triolet